



LA PLAINE DES PALMISTES

Conseil Municipal du 18 décembre 2019 – Annulation de séance

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : **18**

**Absent (s) : 04**

**Procuration (s) : 07**

**Total des votes : 25**

**Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle**

Vu l'absence de quorum constaté à la séance **du 12 décembre 2019**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU DIX-HUI DÉCEMBRE**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf **LE DIX-HUIT DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUËTTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Joëlle DELATRE conseillère municipale

**PROCURATION(S) :** Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe à Emmanuelle GONTHIER - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint à Benoit ROBERT - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Danielle ALAVIN - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY - Ghislaine DORO conseillère municipale à André GONTHIER - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET - Sabine IGOUFE conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191219-PV-CM181219-AR  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019



---

**Conseil Municipal du 18 décembre 2019 / Annulation de séance**

-----

L'an deux mille dix-neuf le **DIX-HUIT DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Le président propose de nommer Madame Emmanuelle GONTHIER en qualité de secrétaire de séance et lui demande de procéder à l'appel.

Le nombre de membres en exercice étant de **29**.

Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 12 décembre 2019, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

-----

Le président rappelle :

L'ouverture de séance ayant été perturbée, par le conseiller municipal, Monsieur René HOAREAU, en vertu des articles L2121-16 du CGCT, après plusieurs rappels à l'ordre à l'intéressé, et malgré l'intervention de la police municipale pour qu'il obtempère, le président décide d'annuler la tenue du conseil municipal du 18 décembre 2019.

L'assemblée **PREND ACTE** de la décision du président en quittant la salle.

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,  
  
Marc Luc BOYER

The image shows a circular official seal of the 'COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES' with a central emblem. A blue ink signature is written over the seal. Below the seal, the text 'LE MAIRE,' and 'Marc Luc BOYER' is printed.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191219-PV-CM181219-AR  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019